Fédération Sportive et Culturelle

REGLEMENT 2018

COUPES NATIONALES BASKET FSCF

Vétérans Féminines – Vétérans Masculins

Les Coupes Nationales de Basket-Ball « Vétérans » se disputeront sous les règlements généraux de la F.S.C.F. et les règlements sportifs et techniques de la F.F.B.B., étant précisé que dans l'éventualité où certaines règles ne sont pas appropriées, les dispositions suivantes seront appliquées.

Intervalle de 2' entre la 1ère et 2ème période et 3ème et 4ème période. Intervalle de 10' entre la 2ème et la 3ème période (mi-temps)

Prolongation de 3'.

Un temps mort par prolongation.

ARTICLE 1 - QUALIFICATION - LICENCES

Sont considérés comme Vétérans,

- les joueurs ayant 35 ans et plus l'année de la compétition
- les joueuses ayant 30 ans et plus l'année de la compétition

Chaque équipe pourra comprendre un effectif de 12 joueurs ou joueuses. Pour chaque match, seuls 10 joueurs ou joueuses pourront figurer sur la feuille de marque.

Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il désire, dans ce cas la composition des équipes doit être personnalisée. En aucun cas un joueur ne peut changer d'équipe.

Tous les joueurs devront être en possession de la licence F.S.C.F. (licence CA), régulièrement validée par les Comités Départementaux ou régionaux pour la saison en cours.

Pour chaque licence non présentée, une pièce d'identité sera exigée et l'association sera redevable d'une pénalité financière.

ARTICLE 2 - TEMPS DE JEU

A titre indicatif, en fonction du nombre d'équipes engagées :

En 2 phases:

Matches de classement

2 x 10', 4 fautes personnelles, 4 fautes d'équipe et 1 temps mort par période. Intervalle de 5' entre les 2 périodes Prolongation de 3', Un temps mort par prolongation.

Finales

4 x 8', 5 fautes personnelles et 4 fautes d'équipe. Un temps mort par équipe en 1ère, 2ème et 3ème période et 2 temps morts pendant la 4ème période.

ARTICLE 4 - CLASSEMENT

Match gagné	.2 points
Match perdu	1 point
Match perdu par défaut	1 point
Match perdu par pénalité ou forfait	0 point

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, cellesci seront départagées selon le panier-avérage particulier des clubs intéressés (différence de points et non quotient).

En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points sera classée première.

ARTICLE 5 - ARBITRAGE

Lors des Finales Nationales, la désignation des arbitres et des officiels de la table de marque sera placée sous la responsabilité de la Commission Nationale de Basket-Ball.

Il est recommandé et souhaitable que chaque équipe mette à disposition de la Commission Nationale FSCF de Basket un arbitre officiel.

ARTICLE 6 - MAILLOTS ET BALLONS

Il est indispensable que chaque équipe soit en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes, et de ballons.

Taille des ballons :
- Féminines: N°6
- Masculins : N°7

ARTICLE 7 - PROCEDURE D'URGENCE

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis à la Commission Nationale de Basket pour décision. Après consultation et audition des parties concernées, la décision prise par la Commission Nationale sera définitive et sans appel.